

POUR UN RÉSEAU DE TRANSPORT RÉGIONAL ACCESSIBLE À TOUS



RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE



La Région des Pays de la Loire a pour objectif de mettre en accessibilité les 540 points d'arrêts routiers prioritaires desservis par le réseau régional de transport Aléop **d'ici 2025**.

Aujourd'hui seuls 45 % de ces arrêts le sont.

À plus long terme, c'est bien tout le réseau qui a vocation à être mis en accessibilité, et pas seulement les arrêts dits « prioritaires ».



Les conditions d'éligibilité sont liées au respect des critères suivants :

- Conformité des travaux à la réglementation en matière d'accessibilité et aux préconisations énoncés par le CEREMA <http://accessibilite-universelle.apf.asso.fr/media/00/01/1413411542.pdf>
- Accord préalable de la Région sur le projet.



Quels sont les bénéficiaires ?

Les gestionnaires de voirie, qui sont responsables des travaux : communes et Départements ou leurs groupements gestionnaires de voiries.

Financement Région

Pour les arrêts prioritaires : 70 % du montant des travaux avec un maximum de 9 000 € de subvention régionale par sens (18 000 € si le point d'arrêt a deux sens).

Pour les arrêts non prioritaires : 35 % du montant des travaux avec un maximum de 4 500 € de subvention régionale par sens.